

L'emploi salarié dans le spectacle en 2008 : une diversité de situations

Marie GOUYON
juin 2011
12 p.



Inscrite au programme « Emploi, travail, activités » du DEPS, la publication présente les résultats d'une étude réalisée à partir de l'exploitation des Déclarations annuelles de données sociales de 2008 qui permet de détailler l'organisation de l'emploi salarié dans le spectacle.

L'étude restitue les **données quantitatives : volumes de travail, types de professions exercées, conditions d'emploi (type de contrats) et montants des indemnités chômage perçues**. Elle propose également une **typologie inédite des salariés intervenant dans le spectacle**, articulée autour du volume de travail et du montant des salaires horaires.

1. Des volumes de travail et des rémunérations très contrastées

440 000 personnes ont travaillé au moins une heure dans le secteur du spectacle en 2008 ; les emplois occupés se partagent à égalité entre spectacle vivant et audiovisuel. Si le volume annuel moyen d'heures travaillées est inférieur à la moyenne en France (865 heures dans le spectacle contre 1 470 pour l'ensemble des salariés), il masque toutefois des situations très contrastées : un quart des salariés du spectacle a travaillé plus de 1 600 heures dans l'année et un salarié sur cinq moins de 100 heures dans l'année.

Les rémunérations totales sont tout aussi dispersées : 20 % des salariés du spectacle perçoivent moins de 2 000 euros nets annuels contre 6 % de l'ensemble des salariés, tandis que 17 % des salariés du spectacle (24 % dans l'audiovisuel) perçoivent plus de 30 000 euros nets annuels contre 13 % de l'ensemble des salariés.

La plupart des emplois dans le spectacle relève d'une profession « spécifique » au secteur : dans le spectacle vivant, 48 % des postes sont occupés par des artistes des spectacles et 30 % par des cadres, techniciens ou ouvriers des spectacles ; dans l'audiovisuel, ces proportions sont respectivement de 36 % et 43 %. Les salariés exerçant des professions non-spécifiques au spectacle (telles que journaliste, animateur socioculturel, employé administratif, etc.) occupent un peu plus de 20 % des postes du spectacle.

Pluriactivité, polyvalence et flexibilité qualifient l'emploi des salariés du spectacle : 58 % ont plusieurs employeurs ; parmi ceux-là, le contrat à durée déterminée est la règle.

Cette flexibilité de l'emploi dans le spectacle s'accompagne du versement d'indemnités chômage à 130 000 salariés. Dans le cas des salariés du spectacle vivant, les indemnités chômage représentent près d'un quart de la rémunération totale annuelle contre 15 % pour les salariés de l'audiovisuel, mais les montants moyens sont plus faibles dans le spectacle vivant. Là encore, les moyennes masquent des disparités et il faut rappeler que **les deux tiers des salariés du spectacle vivant et 70 % de des salariés de l'audiovisuel ne perçoivent pas d'allocation chômage**.

2. Une typologie des salariés du spectacle

Une typologie, construite à partir de l'analyse, notamment, des volumes de travail et des salaires perçus permet de caractériser des types de salariés :

- **Le 1^{er} type regroupe les professionnels effectuant au moins 75 % de leur temps de travail dans le spectacle vivant.** Ils représentent plus d'un tiers de l'ensemble des salariés du spectacle, occupent des emplois assez stables et perçoivent des salaires modérés.
- **3 types rassemblent des salariés qui réalisent l'essentiel de leur temps de travail dans l'audiovisuel (36 %).** 9 % d'entre eux (type II) travaillent auprès de nombreux employeurs et perçoivent les salaires les plus élevés ; 14 % travaillent en CDI pour un seul employeur et perçoivent des salaires élevés ; 13 % travaillent en CDD pour un seul employeur et perçoivent de bas salaires.
- **Les deux derniers types caractérisent les salariés épisodiques du spectacle vivant (17 %) et de l'audiovisuel (11 %).** Ils perçoivent les salaires les plus bas, et sont les plus jeunes.

